

C.I.J.

Communiqué N° 59/32
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra le samedi 20 juin 1959, à 16 heures, au Palais de la Paix à La Haye, une audience publique pour le prononcé de son arrêt en l'affaire de la souveraineté sur certaines parcelles frontalières (Belgique/Pays-Bas).

La Haye, le 18 juin 1959.

I.C.J.

Communiqué No. 59/32
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

The International Court of Justice will hold a public sitting at the Peace Palace, The Hague, on Saturday, 20 June 1959, at 4 p.m., for the reading of its Judgment in the case concerning Sovereignty over certain Frontier Land (Belgium/Netherlands).

The Hague, 18 June 1959.
